



Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Etrangers • RESF16

Pour nous joindre :
- par téléphone : 07 51 20 93 05
- par mail : aadmie.resf16@gmail.com

Pour joindre par mail les principales commissions :

- la commission hébergement (offres, demandes, questions) : hebergement@aadmie.org
- la commission juridique (accompagnement juridique) : juridique@aadmie.org
- la commission scolarité : scolarite@aadmie.org

FAMILLES HEBERGEANTES SOLIDAIRES

Vous hébergez pour la première fois un.e mineur.e isolé.e étranger.e : merci !

Pour faciliter cet hébergement, tant pour vous que pour le/la jeune, voici quelques informations qui pourront, nous l'espérons, répondre à des interrogations, fréquentes chez les familles solidaires qui commencent à héberger.

AADMIE
c/o MPP
20 rue du Sauvage
16000 ANGOULÊME
Tél : 07 51 20 93 05
Email : aadmie.resf16@gmail.com
Site : <https://www.aadmie.org/>

HÉBERGER UN.E JEUNE

En hébergeant un.e jeune mineur.e étranger.e vous n'êtes tenu à aucune obligation ni dans la fréquence, ni dans la durée : un soir, un ou des week-ends, lors de vacances scolaires ...

Vous faites ce que vous pouvez et c'est déjà beaucoup !

Ne modifiez pas vos habitudes quotidiennes pendant cet hébergement. Le/la jeune s'adaptera à celles-ci : horaires, organisation des journées et des soirées....

Vous pouvez bien évidemment lui proposer de participer aux différentes activités quotidiennes : préparer les repas en respectant ses contraintes alimentaires éventuelles, partager un moment en famille, sortir ensemble, jouer..

Vous pouvez également l'aider dans ses devoirs si l'envie est réciproque.

Les jeunes ont souvent besoin de profiter d'un espace personnel dont ils ont longtemps été privés, il se peut qu'il passe de longs moments seul dans sa chambre.

N'en soyez pas étonné.e : il lui faut un temps d'adaptation, comme à vous, pour mieux vous connaître, créer un lien et s'intégrer pleinement à votre famille.

En privilégiant la discussion, tout en explicitant clairement les règles, cet hébergement sera un moment de partage.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Association d'Aide et de Défense des Mineur.e.s Isolé.e.s Étranger.e.s, fondée en 2017 et affiliée au réseau RESF (Éducation sans Frontières), est une association loi 1901 dont l'objet est de promouvoir les droits des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s dans le respect de leurs droits fondamentaux et de la Convention des Droits de l'Enfant.

Nous aidons les mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s refusé.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui dépend du Conseil départemental de la Charente.

Notre rôle :

- leur trouver un hébergement (115, familles...),
- les mettre en contact avec Médecins du Monde pour le suivi médical,
- réaliser les démarches pour les scolariser et pour l'alphabétisation de certains,
- les aider à obtenir la reconnaissance de leur minorité (avocat, démarches pour obtenir des papiers...).

Nous ne fonctionnons qu'avec des bénévoles et grâce aux adhésions et aux dons.

L'association n'étant pas subventionnée vous pouvez contribuer à son fonctionnement par un don (à 66% déductible des impôts) et/ou une cotisation de 20€.

En hébergeant un.e jeune, vous devenez de fait adhérent.e à l'association.

RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

L'association est composée de plusieurs commissions : hébergement, juridique, scolarisation... auxquelles vous pouvez vous adresser par mail si vous avez des questions liées à un domaine spécifique (voir adresses mail au dos de cette plaquette).

Le Conseil d'Administration informe l'ensemble des adhérents très régulièrement :

- des actions menées ou à venir (manifestations, moments festifs), via un bulletin d'information (mail),
- des Conseils d'Administration élargis auxquels vous êtes convié.e.s (mail),
- des besoins urgents aussi divers que des clés USB ou des demandes de transport (mails « coups de main »),
- des divers bilans lors de l'Assemblée Générale annuelle,
- des actualités via notre site et notre page Facebook.

Nous mettons à la disposition des jeunes un local pour récupérer des dons alimentaires, des vêtements, des fournitures scolaires mais surtout pouvoir échanger entre eux et avec les bénévoles sur leurs problématiques.

Le local, situé 18 rue Fénelon à Angoulême, est ouvert à tous les adhérents :

- Le mercredi de 14h30 à 17h
- Le vendredi de 17h à 18h.